

volus, elles aient obtenu l'agrément de la majorité du chapitre après avoir été examinées par l'évêque selon les prescriptions des saints canons.

Elles se préparent à la Profession par une retraite de huit jours. Après l'émission de leurs vœux, les nouvelles Professes passeront encore deux années entières, ou plus, au Noviciat, pour continuer d'y être formées aux vertus de leur saint-Etat. Du reste, elles pourront, durant ce temps, être employées à certains offices du Monastère, avant d'être admises au Chapitre.

FORMULE DES VŒUX DE PROFESSION.

Moi, l'indigne servante du Seigneur,

 appelée par la toute miséricordieuse bonté de Dieu à faire partie de l'Institut des Adoratrices du Très-Précieux Sang de Jésus-Christ, en présence du Très-Saint Sacrement, sous les yeux de ma Mère l'Immaculée Vierge Marie, sous les regards des Anges et de tous les Elus du ciel, déclare vouloir persévérer toute ma vie